

PARTICULIERS

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS ET SERVICES
AUX PARTICULIERS

AU 01/01/2022

MISE À JOUR AU 01/11/2022

Prix en euros par opération
(sauf indication contraire), exprimés
taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



la réussite est en vous

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers, ainsi qu'à nos clients professionnels et entreprises.

La brochure tarifaire Professionnels & Entreprises 2022 est aussi à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane pour les opérations bancaires effectuées dans le cadre professionnel.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application. La version actualisée est disponible sur notre site internet : www.banquepopulaire.fr/occitane

AU CŒUR DES TARIFS

Ponctuée d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, elle est complétée en page 35 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Et au-delà, elle constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, document d'information tarifaire, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française

■ **sur notre site internet** : www.banquepopulaire.fr/occitane

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h :

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)

- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00

(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS (TARIFS EN €)

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES	PRIX EN €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) ⁽¹⁾ CyberPlus	Gratuit Hors coût du fournisseur d'accès à Internet
Abonnement offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : CyberPlus	
- abonnement de 10 alertes dans le mois	par mois 2,00 €
- au-delà	par alerte reçue 0,25 €
Tenue de compte Soit pour information 24,00 euros par an	par mois 2,00 €
Fourniture d'une carte de débit :	
- carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic)	par an 45,00 €
- carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic)	par an 45,00 €
- carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique (Visa Classic à autorisation quasi-systématique)	par an 45,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :	
- les 3 premiers retraits par mois et par carte	Gratuit
- à partir du 4 ^{ème} retrait dans le mois (gratuit pour les Visa Premier; Platinum et Infinite)	par retrait 1,30 €
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriPlus ⁽²⁾	par an 31,50 €
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :	
- en agence	par virement 5,00 €
- par Internet	Gratuit
Prélèvement :	
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention :	
par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00 €

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné. (2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances. Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client.

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-I-1, A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Services Bancaires de Base	
Les Prestations de Base	
BANQUE À DISTANCE	8
Par Internet	
Découvrez nos applications mobile	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Services liés à la carte bancaire	
Services liés aux retraits d'espèces	
Virements	
Prélèvements / TIPSEPA	
Chèques	
OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	14
PACK FAMILLE	
FORFAIT CRISTAL	
FORFAIT CRISTAL DUO	
AFFINEA, la convention personnalisée	
AFFINEA 1€, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans	
Convention NRJ Banque Pop'	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
Plafonnements spécifiques	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	22
Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt	
Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	25
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	28
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	30
TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS	32
TARIF ACEF	33
RÉSOUTRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	34
VOS REPÈRES	35



Tarif réglementé, conformément à la loi.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte Gratuit
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)  Gratuit
- Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gratuit
- Clôture de compte de dépôt, compte épargne (PEL, CEL...) ou compte titres ordinaire / PEA  Gratuit
- Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit
- Transfert de compte épargne (CEL, PEL, PEP) vers un autre établissement par compte 105,00 €
- Transfert portefeuille (compte titres, PEA ou PEA-PME) ou titre étranger vers autre banque (hors réseau Banque Populaire)
 - frais fixes forfaitaires 150,00 €*¹
 - par ligne 12,20 €
- Désolidarisation de compte-joint 30,50 €

*Montant maximum (toutes lignes cumulées) pour les PEA

RELEVÉS DE COMPTE

- Relevé de compte papier :
 - mensuel  Gratuit
 - par quinzaine par mois 2,35 €
 - décadaire par mois 3,50 €
 - journalier par mois 19,90 €
- Relevé de compte mensuel électronique complémentaire au relevé mensuel papier (ce service n'est plus commercialisé.) par mois 3,00 €
- Envoi mensuel de relevé de compte en braille Gratuit
- Relevé de compte électronique  Gratuit
- E-documents Gratuit

Service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires, crédits et compte d'instruments financiers au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

CONSEIL

Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via *CyberPlus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique **BANQUE À DISTANCE**.

INFO



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

- Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Occitane Gratuit
- Envoi du relevé annuel des frais  Gratuit
- Carnet de bord papier, abonnement par an 14,80 €
- Dates de valeur pour les chèques compensables en France :
 - chèque émis Jour⁽¹⁾
 - remise de chèque(s) à l'encaissement :
 - en compte de dépôt Jour + 1 ouvré⁽²⁾
 - en compte d'attente à l'encaissement Jour + 10 ouvrés⁽²⁾⁽³⁾

INFO

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

(1) Jour : date de comptabilisation au compte du client. (2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (3) 60 jours pour défaut de conformité.

TENUE DE COMPTE

• Tenue de compte :

- par compte par mois 2,00 €⁽¹⁾
- les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 28 ans inclus **Gratuit**
- les clients mineurs (moins de 18 ans) **Gratuit**

• Commission de suivi par trimestre 100,00 €

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 60 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

• Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif par an 30,00 €⁽²⁾ dans la limite du solde créditeur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif par an 30,00 € dans la limite du solde créditeur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

• Frais de tenue de compte d'épargne réglementé inactif **Gratuit** (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number) **Gratuit**

• Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**

• Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**

• Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 18,60 €

• Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-I du Code Monétaire et Financier) :

- Copie de chèque débité en compte par document 10,50 €
- Copie d'une remise de chèque par document 10,50 €
- Extrait de compte mensuel par document 10,50 €
- Autre recherche par document 10,50 €

• Frais de location de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :

- Coffres agence :
 - petite taille par an 121,40 €
 - taille moyenne par an 175,00 €
 - grande taille par an 259,60 €
- Coffres siège (dimensions : H x L x P en cm) :
 - 9,5 x 29 x 47 par an 121,40 €
 - 15 x 29 x 47 par an 154,70 €
 - 20,5 x 29 x 47 par an 175,00 €
 - 31,5 x 29 x 47 par an 220,20 €
 - 64,5 x 29 x 47 par an 259,60 €

(1) Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement. (2) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

- Coffres spéciaux (dimensions : H x L x P en cm) :
 - 64,5 x 62,3 x 1510 par mois **219,00 €**
 - 1965 x 62,3 x 1510 par mois **543,00 €**
 - 1965 x 29,0 x 1510 par mois **274,90 €**
 - 64,5 x 29,0 x 1510 par mois **99,15 €**
 - 97,5 x 29,0 x 1510 par mois **151,20 €**
 - 97,5 x 62,3 x 1510 par mois **237,00 €**
- frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels par ouverture**
- **Frais de succession** (frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :
 - dossiers simples⁽¹⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 500 € **Gratuit**
 - avoirs supérieurs à 500 € **1,00 % des avoirs**
 - minimum **70,00 €**
 - maximum **350,00 €**
 - dossiers complexes⁽²⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 500 € **Gratuit**
 - avoirs supérieurs à 500 € **1,20 % des avoirs**
 - minimum **150,00 €**
 - maximum **750,00 €**
 - frais pour dossier non clos depuis plus d'un an par an **70,00 €**

SERVICES BANCAIRES DE BASE ⁽³⁾

• Services définis à l'article D.312-5-I du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte **Gratuit**

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- un prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...)
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

- **Commission d'intervention** par opération **4,00 €**
(pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)
Plafond mensuel **20,00 €**

INFO

Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de vous rapprocher directement de la Banque de France qui désignera une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation, ou de charger la banque de cette démarche si vous êtes une personne physique.

(1) Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire. (2) Dossier complexe : assurance vie et/ou non vie, crédits et/ou concours divers, titres, PEL non échus, compte professionnel, coffre. (3) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

LES PRESTATIONS DE BASE*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
- la tenue du compte	Tarif standard**
- un changement d'adresse par an	Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires	Gratuit
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard**
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarif standard**
- un prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarif standard**
- un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	Tarif standard**
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarif standard**
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne	Tarif standard**

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ADRESSE : WWW.BANQUEPOPULAIRE.FR/OCCITANE)
(ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• **Abonnement à des services de banque à distance** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ :

- CyberPlus consultation	 Gratuit
Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.	
- CyberPlus gestion	Gratuit
Service permettant de consulter et gérer ses comptes ainsi que ses portefeuilles boursiers	

AVANTAGE

En téléchargeant l'application Banque Pop, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

• **Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte :**

- par e-mail	Gratuit
- par SMS	
- par alerte reçue	0,25 €
- abonnement de 10 alertes dans le mois	par mois 2,00 €
- au-delà	par alerte reçue 0,25 €

• **Confirmation de l'exécution d'un virement émis :**

- par e-mail	Gratuit
- par SMS	par confirmation reçue 0,35 €

INFO

Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface **CyberPlus** et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

*Au sens des articles L312-1 et D312-5 du Code Monétaire et Financier ** Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services"

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

INFO

Sécur'Pass est un dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• **Pass CyberPlus** pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le lecteur 10,00 €
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire par lecteur 10,00 €
- carte Pass CyberPlus Gratuit

• **Sécuriser vos opérations via SMS** (procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur) Gratuit

• **Coffre-fort numérique** (5 Go) par mois 1,80 €

AVANTAGE

Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de CyberPlus sont entièrement sécurisés grâce à Sécur'Pass et au PassCyberPlus, lecteur de carte bancaire fourni par votre banque.

INFO

Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte Pass CyberPlus vous permet d'utiliser le lecteur Pass CyberPlus pour sécuriser vos opérations sur Internet.

DÉCOUVREZ NOS APPLICATIONS MOBILE

Banque Pop : grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.

Avec l'application SM@RT Chèq' : vous pouvez désormais déposer vos chèques sur votre compte Banque Populaire Occitane, gratuitement, sans vous déplacer en agence et de façon totalement sécurisée !

Roulez serein : accéder aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.

Fonds Banque Populaire : consulter la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

PAR TÉLÉPHONE

Tonalité Plus permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.⁽¹⁾) par serveur vocal **Tonalité Plus** composez le

0 892 892 992 > Service 0,40 € / min + prix appel

• **Service clientèle Alodis** : composez le 05 81 22 00 00 Appel non surtaxé

• **Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS MoviPlus** (SMS reçu automatiquement) par mois 5,50 €
(ce produit n'est plus commercialisé)

PAR AUTOMATE

• **Service Bancaire National** Gratuit

INFO

Lors de déplacements hors de votre région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

INFO

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

• **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroute, certains parking...).

Les cartes Visa ou Mastercard (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés) internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services.

Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, sur votre espace *CyberPlus*, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.banquepopulaire.fr/occitane

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

AVANTAGE

Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 30% à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte hors convention.

CARTES DE RETRAIT

• Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat par an 28,50 €
Carte de retrait internationale, assistance incluse.

AVANTAGE

Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

CARTES DE PAIEMENT

• Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à autorisation systématique)

	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Fourniture carte Visa Electron (ce produit n'est plus commercialisé)	36,00 € par an
• Fourniture carte Visa Electron NRJ (ce produit n'est plus commercialisé)	35,70 € par an
• Fourniture carte Visa Classic à autorisation systématique	45,00 € par an

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À AUTORISATION QUASI-SYSTÉMATIQUE)

• Fourniture carte **Visa Classic à autorisation quasi-systématique**
à débit immédiat par an 45,00 €

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
• Fourniture carte Visa Classic NRJ (ce produit n'est plus commercialisé)	47,10 € par an	47,10 € par an
• Fourniture carte Internationale (Visa Classic ou MasterCard) (les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)	45,00 € par an	45,00 € par an
• Fourniture carte Visa Premier	130,00 € par an	130,00 € par an
• Fourniture carte Visa Platinum	205,00 € par an (ce produit n'est plus commercialisé)	205,00 € par an
• Fourniture carte Visa Infinite	310,00 € par an (ce produit n'est plus commercialisé)	310,00 € par an
• Fourniture carte Visa Infinite Banque Privée	non commercialisé	350,00 € par an

INFO

La mention "CREDIT" inscrite sur la carte de paiement à débit différé permet de louer des véhicules ou de faire des réservations à l'étranger.

CARTES DÉBIT-CRÉDIT (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ*
• Fourniture carte Visa Classic Facelia	45,00 € par an	45,00 € par an
• Fourniture carte Visa Premier Facelia	130,00 € par an	130,00 € par an
• Fourniture carte Visa Platinum Facelia	205,00 € par an	205,00 € par an

• Fourniture carte de crédit **Créodis** ⁽¹⁾ par an 17,00 €
(ce produit n'est plus commercialisé)

• **Service e-Carte Bleue** (exclusivement sur Visa Electron, Classic à autorisation systématique, Classic à autorisation quasi-systématique, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite) **Gratuit**

• **Paiement par carte :**
- paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽²⁾ **Gratuit**
- paiement par carte bancaire en devises (autre que l'euro)
(cf. Rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL p.30)

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

• **Service Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :
(ce produit n'est plus commercialisé)

- visuel du catalogue 7,20 €
- visuel personnalisé 9,60 €

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs. (2) Voir détail zone EEE p.31

• Réédition du code confidentiel de la carte	15,00 €
• Consultation du code confidentiel de la carte via l'application mobile Banque Pop	Gratuit
• Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...)	10,00 €
• Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence	23,80 €
• Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) :	
- via l'application mobile Banque Pop*	Gratuit
- en agence	par demande 15,00 €

* Modification limitée à 3 fois dans une année civile

SERVICES LIÉS AUX RETRAITS D'ESPÈCES

- **Sm@rt Retrait** Gratuit
Service qui permet au client de retirer de l'argent sans carte dans l'ensemble des Guichets Automatiques de Banque (GAB) du réseau Banque Populaire et des banques adossées (Banque de Savoie, Crédit Maritime) grâce à son smartphone.
- **Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet (DAB) Banque Populaire et Point Argent** (dont Sm@rt Retrait)  Gratuit
- **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :
 - les 3 premiers retraits par mois et par carte Gratuit
 - à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait 1,30 €
(gratuit pour les Visa Premier, Visa Premier Facélia, Platinum, Platinum Facélia et Infinite)

CONSEIL

En France, pour éviter les frais sur les retraits aux distributeurs des autres banques, prenez l'habitude de retirer sur les automates Banque Populaire ou choisissez une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite.

- **Carte de crédit Créodis (ce produit n'est plus commercialisé) :**
 - remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client 8,00 €
 - réédition du code confidentiel en cas d'oubli ou d'usage non conforme par le client 6,00 €

VIREMENTS

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, (cf. Rubrique Opérations bancaires à l'international)

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA INSTANTANÉ (INSTANT PAYMENT) OCCASIONNEL (VIA APPLICATION MOBILE)⁽²⁾

- **Frais par virement occasionnel** (avec CyberPlus gestion) :
 - jusqu'à 1 500 € 1,00 €
 - au delà de 1 500 € et jusqu'à 15 000 € 3,00 €
 - au delà de 15 000 € 10,00 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA⁽²⁾

- **Virement occasionnel ou permanent** Gratuit

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA⁽²⁾

- **Virement** (cas d'un virement SEPA occasionnel) :
 - par Internet (avec CyberPlus gestion) Gratuit
 - au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement 5,00 €
- **Frais de mise en place d'un virement permanent** Gratuit

(1) Voir détail zone EEE à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL. (2) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (voir détail de la zone SEPA p.31). Pour un virement, lorsque la date d'échéance tombe un jour non ouvrable, le virement est effectué le jour ouvrable suivant. (3) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (voir détail zone SEPA p.31).

- **Frais par virement permanent :**
 - avec mise en place par Internet (avec CyberPlus gestion) **Gratuit**
 - avec mise en place au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **1,50 €**
 - modification ou annulation d'un virement permanent **Gratuit**
- **Virement urgent** par virement **14,40 €**
- **Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution** (erreur client) **4,60 €**
- **Demande de recherche de virement SEPA émis⁽¹⁾** par demande **30,00 €**
- **Service Paylib entre amis** **Gratuit**

Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel ou virement SEPA instantané (gratuit) avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour.

PRÉLÈVEMENTS / TIPSEPA*

- **Frais de prélèvement :**
 - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
 - frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- **Frais d'un titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA)** **Gratuit**
- **Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution** (révocation d'une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement)  **Gratuit**
- **Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA** (retrait du consentement ou refus permanent)  **Gratuit**

CHÈQUES

- **Délivrance d'un chéquier à l'agence**  **Gratuit**
- **Remise de chèque(s)** **Gratuit**
Remise de chèque(s) compensable en France :
date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation).
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
(voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
- **Paiement d'un chèque** **Gratuit**
- **Renouvellement automatique de chéquier** **Gratuit**
- **Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple** **1,41 €**
- **Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé** **7,90 €**
- **Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé** **9,70 €**
- **Frais d'émission d'un chèque de banque** **15,30 €**
- **Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur** (le client) par an **25,10 €**
- **Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur** (le client) par an **25,10 €**

INFO

Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

Envoi d'un SMS d'information lors de l'expédition du chéquier.

CONSEIL

Pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique du chéquier avec expédition à votre domicile.

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL). (1) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client. (2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PACK FAMILLE

La convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique.

POUR LES PARENTS

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisie		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)		x	x	x
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile) par titulaire		x	x	x
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par CyberPlus)		x	x	x
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		x	x	x
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		x	x	x
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾		x	x	x
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾		3	illimités	illimités
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾		x	x	x
Un conseiller dédié en agence		x	x	x
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾			x	x
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			x	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾				x
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾				illimités
Des virements SEPA instantanés				x
Minimum 2 comptes et maximum 3 comptes 1 carte par titulaire et par compte ⁽²⁾ Maximum 4 cartes dans le pack	VISA Classic à autorisation quasi-systématique	12,90 €	15,20 €	
	VISA Classic / VISA Classic Facélia	12,90 €	15,20 €	
	VISA Premier / VISA Premier Facélia		23,35€ 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic	28,45 € 2 cartes Premier max. + 2 cartes Classic
	VISA Platinum / VISA Platinum Facélia			36,60 € 2 cartes Platinum max. + 2 cartes Premier
	VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée			50,90 € 2 cartes Infinite max + 2 cartes Premier



POUR TOUS LES ENFANTS DE 12 ANS À 28 ANS

LES PARENTS SONT TITULAIRES D'UN PACK FAMILLE ESSENTIEL

• **FORFAIT CRISTAL Essentiel**

Gratuit

LES PARENTS SONT TITULAIRES D'UN PACK FAMILLE CONFORT

• **FORFAIT CRISTAL Confort avec VISA Classic à autorisation quasi-systématique⁽⁶⁾ ou VISA Classic**

Gratuit

LES PARENTS SONT TITULAIRES D'UN PACK FAMILLE PREMIUM

• **FORFAIT CRISTAL Premium avec VISA Classic à autorisation quasi-systématique⁽⁶⁾ VISA Classic ou VISA Premier**

Gratuit

(1)(2)(3)(4)(5)(6) cf. renvois page 15

FORFAIT CRISTAL

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Les jeunes de 16 à 28 ans, titulaires d'un forfait CRISTAL Essentiel ou Confort, bénéficient d'avantages tarifaires pour l'option mobilité internationale (cf. page 33)

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisie		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte		x	x	x
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile)		x	x	x
Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par CyberPlus)		x	x	x
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque		x	x	x
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾		x	x	x
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽²⁾		x	x	x
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽⁴⁾	3	illimités	illimités	
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	x	x	x	x
Un conseiller dédié en agence	x	x	x	x
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾			x	x
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			x	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾				x
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾				illimités
Des virements SEPA instantanés				x
I carte	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ⁽⁶⁾	6,90 €	10,10 €	
	VISA Classic / VISA Classic Facélia	6,90 €	10,10 €	
	VISA Premier / VISA Premier Facélia		15,20 €	20,30 €
	VISA Platinum / VISA Platinum Facélia			26,40 €
	VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée			36,60 €

POUR LES JEUNES DE 12 ANS À 28 ANS

- **FORFAIT CRISTAL Essentiel** 1€ / mois de 12 à 24 ans
3€ / mois de 25 à 28 ans
- **FORFAIT CRISTAL Confort** réduction complémentaire - 50 %

(1) Clients majeurs uniquement (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Obligatoire pour les mineurs

FORFAIT CRISTAL DUO

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint.

Services inclus selon la formule sélectionnée - le prix mensuel dépend du type de carte choisie	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de(s) compte(s)	x	x	x
Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile) par titulaire	x	x	x
Un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par CyberPlus)	x	x	x
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	x	x	x
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	x	x	x
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	x	x	x
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽⁴⁾	3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	x	x	x
Un conseiller dédié en agence	x	x	x
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽³⁾		x	x
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		x	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			x
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾⁽⁵⁾			illimités
Des virements SEPA instantanés			x
1 carte par titulaire ⁽²⁾	VISA Classic à autorisation quasi systématique	8,90 €	13,15 €
	VISA Classic / VISA Classic Facélia	8,90 €	13,15 €
	VISA Premier / VISA Premier Facélia	19,25 € 2 cartes Premier	25,40 € 2 cartes Premier
	VISA Platinum / VISA Platinum Facélia		33,15 € 2 cartes Platinum
	VISA Infinite / Visa Infinite Banque Privée		45,80 € 2 cartes Infinite

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour les sociétaires CASDEN

• **FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE** 10 % de réduction

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾

• **FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE** 50 % de réduction

(1) Clients majeurs uniquement (2) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation. (3) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances. (4) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte (5) Hors commission de change (6) Obligatoire pour les mineurs (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

(cette offre n'est plus commercialisée)

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit (cotisations p. 10-11)

(Les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)

- Visa Electron NRJ à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit différé (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Electron à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé)
- Visa Classic à autorisation quasi-systématique à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé) ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat (ce produit n'est plus commercialisé) ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus, p. 28)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- CyberPlus gestion (p. 8) - Dédicace (p. 28)
- DuoPlus (ce produit n'est plus commercialisé) (p. 25) - Fructi-Budget 2 (p. 28)
- Sécuri High-Tech (p. 28) - Forfait Mobilité Internationale (p. 30)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| 3 produits ou services | ▶ 10% de remise |
| 4 produits ou services | ▶ 15% de remise |
| 5 (ou plus) produits ou services | ▶ 17% de remise |

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité (p. 29) - Forfait liberté (ce produit n'est plus commercialisé) (p. 32)
- Forfait tranquillité (ce produit n'est plus commercialisé) (p. 32)
- Coffre-fort numérique (5 Go) (p.9)

**Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.
La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.**

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 10% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

AFFINEA I €, L'ESSENTIEL DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN JUSQU'À VOS 30 ANS

(ce produit n'est plus commercialisé)

Offre réservée aux étudiants ou apprentis de 16 à 30 ans inclus, pour toute première ouverture d'un compte de dépôt de moins de trois mois.

Produits et services inclus :

- Une carte NRJ (Visa Electron NRJ à débit immédiat ou Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé) (rubrique VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré, rubrique ASSURANCES ET PREVOYANCE)
- CyberPlus gestion (rubrique BANQUE A DISTANCE)

• Cotisation AFFINEA I €

par mois 1,00 €

CONVENTION NRJ BANQUEPOP'

(ce produit n'est plus commercialisé)

Produits et services inclus :

- Un compte de dépôt
- Une carte Visa Electron NRJ à débit immédiat

Produits et services optionnels :

- Un compte épargne au choix (Livret Jeune, Livret A,...)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré)
- CyberPlus consultation
- Extrait de compte mensuel
- Tonalité Plus et Alodis

• Cotisation sans SécuriPlus

par mois 1,00 €

• Cotisation avec SécuriPlus

par mois 2,00 €

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) - 10% à - 50%
- Magic-Service - 10%
- Pass Pop - 50%

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle.

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ (OCF)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière.

• OCF

 par mois 3,00 €
Soit pour information 36,00 € par an

• Produits et services inclus :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (CyberPlus consultation)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

- **Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾** par mois 16,50 €

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

- **Commission d'intervention** par opération 4,00 €
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾
 Plafond mensuel prévu à l'article R.312-4-2 du Code Monétaire et Financier

- **Frais de rejet de prélèvement, virement, TIPSEPA :**

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 € montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00 €⁽³⁾
dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €⁽²⁾

(1) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (2) inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

• Par opération

 8,00 €

• Plafond mensuel (10 opérations)

80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

CONSEIL

Pour vous prémunir de la commission d'intervention, la Banque Populaire Occitane a mis en œuvre le service *Facilité Plus*, autorisation de caisse pré-accordée, utilisable à tout moment, en cas de besoin (pour plus d'informations, se reporter à la page 22).

Enfin, si malgré ce service à votre disposition, votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes épargnes).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur^(*)

10% du montant de la créance
plafond fixé à 100,00 €

• Frais par saisie-attribution et frais par saisie conservatoire^(*)

10% du montant de la créance
plafond fixé à 220,00 €

• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé

Gratuit

(*) Ces frais ne sont pas soumis à TVA

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AU CHÈQUE

• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- montant inférieur ou égal à 50,00 €

22,00 €⁽¹⁾

- montant supérieur à 50,00 €

42,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

INFO

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision

18,00 €

Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.

• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire

52,50 €

• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

30,00 €

• Frais pour chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision

16,25 €

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

(y compris échéance de prêt⁽¹⁾⁽³⁾)

- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €

• Frais de rejet d'un virement, d'un TIPSEPA pour défaut de provision⁽¹⁾⁽³⁾

- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €

• Frais de rejet de virement permanent pour défaut de provision⁽¹⁾⁽³⁾

- montant inférieur à 20,00 €	montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 €	12,00 €

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXÉCUT.

• Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé 10,25 €

• Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

Gratuit

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol, ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif



Gratuit

• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

82,00 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽²⁾ pour les clients détenteurs de OCF

dans la limite d'un plafond mensuel de 16,50 €

• Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽²⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L312-1-3 et R312-4-3 du Code Monétaire et Financier

dans la limite d'un plafond mensuel de 25,00 €

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément. (2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque. (3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque Populaire.

MISE EN PLACE OU RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DÉCOUVERT

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT CONVENUE

- **Autorisation temporaire** pour chaque autorisation **25,00 €**
(durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours)
- **Facilité Plus** par an **30,00 €**
(gestion d'une autorisation de découvert personnalisée)
- **Intérêts débiteurs :**
 - découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
montant forfaitaire trimestriel **22,00 €⁽¹⁾**
 - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB⁽²⁾ +10,50%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,30 % eu égard au taux d'usure en vigueur au 2^{ème} trimestre 2021. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ OU EN DÉPASSEMENT

- **Intérêts débiteurs hors commission d'intervention** (se reporter à la rubrique IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS) :
 - découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
montant forfaitaire trimestriel **22,00 €⁽¹⁾**
 - découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € **TBB⁽²⁾ +10,50%**

Pour exemple : pour une utilisation de découvert de 1 000 € (sans franchise d'agios) pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG⁽³⁾ ressort à 20,30 % eu égard au taux d'usure en vigueur au 2^{ème} trimestre 2021. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur. Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

INFO

Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur, ce qui pourra entraîner des frais pour le client (commission d'intervention, intérêts débiteurs, ...).

CONSEIL

Pour plus de simplicité à moindre frais, choisissez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez vos revenus sur ce dernier.

(1) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation. (2) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2022 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (3) TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (4) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.banquepopulaire.fr/occitane

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽¹⁾

- **Frais de dossier crédit renouvelable** ⁽²⁾ **Gratuit**
- **Frais de dossier prêt personnel :**
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt : 1,00%
 - minimum 75,00 €
 - maximum 300,00 €
- **Frais de dossier prêt personnel jeunes actifs** 30,00 €

AVANTAGE Les prêts destinés aux jeunes non actifs de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

- **Location avec Option d'Achat** (automobile) **Nous consulter**

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽³⁾

- **Frais de dossier prêt habitat :**
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt : 1,00%
 - minimum 300,00 €
- **Frais de dossier maximum prêt PAS** (Prêt à l'Accession Sociale) 500,00 €
- **Frais de dossier Prêts Épargne-Logement** **Gratuit**
- **Frais de dossier Prêt à taux zéro** **Gratuit**

FRAIS DE GARANTIES ET D'INTERVENTIONS SUR DOSSIER DE PRÊT

- **Les assurances liées aux crédits** **Nous consulter**

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁴⁾.

Assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le Code des Assurances.

- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** **Gratuit**
- **Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie** 285,00 €

AVANTAGE **Gratuit pour les contrats BPCE Assurances.**

- **Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers** 285,00 €

AVANTAGE **Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.**

- **Ouverture de dossier assurances emprunteur** (décès, invalidité, incapacité temporaire) **Gratuit**
- **Frais d'avenant au contrat de prêt :**
 - pourcentage du capital restant dû : 0,50%
 - minimum 500,00 €
 - maximum 1 000,00 €
- **Frais sur avenant de renégociation de taux :**
 - pourcentage du capital restant dû : 1,00%
 - minimum 500,00 €
 - maximum 1 000,00 €
- **Modification échéance prêt modulable**
Selon conditions générales du contrat de prêt, avec un minimum de 101,50 €

(1) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation. (2) Crédit renouvelable pouvant être associé à une carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Le choix du mode de règlement à crédit est un service disponible pour : les retraits d'espèces et les paiements de proximité en France; les paiements à distance sous réserve de la disponibilité du service chez les e-commerçants; les paiements depuis la solution de paiements mobile agréée par l'Émetteur sous réserve de la disponibilité du service. Vous exprimez votre choix lors du règlement de votre achat ou du retrait au distributeur de billets. Conformément à la loi, à défaut de choix, l'opération sera effectuée au comptant. Il peut également être utilisé par virement sur votre compte de dépôt ou par émission de chèques. Pour plus d'informations, reportez-vous à la brochure commerciale de votre agence Banque Populaire. (3) A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Occitane, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 312-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. (4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

AVANTAGE

Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

- **Transfert de prêt d'un compte à un autre** 40,00 €
- **Indemnités de remboursement anticipé sur prêt** Selon clause contractuelle
- **Frais de dossier caution locative :**
 - montant forfaitaire lors de la mise en place 50,00 €
 - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 3,00%
- **Frais de dossier Garantie Actif Passif :**
 - montant forfaitaire lors de la mise en place 110,00 €
 - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 3,00%
- **Frais de dossier caution jeunes locataires :**
Accessible aux jeunes majeurs de moins de 28 ans non fichés à la Banque de France, clients BPOC et ayant une caution solvable.
 - montant forfaitaire lors de la mise en place 30,00 €
 - pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement 1,00%
- **Frais de mainlevée de caution** 32,50 €
- **Frais de mainlevée de garantie** par acte 100,00 €

AVANTAGE

Gratuit pour les valeurs nantis en conservation dans notre banque ou contrats BPCE Assurances

- **Frais d'inscription par véhicule gagé** 40,00 €

AUTRES PRESTATIONS

- **Lettre d'information annuelle caution** par an et par client **Gratuit**

AVANTAGE

Lettre d'information annuelle des cautions : exonération pour les clients âgés de moins de 28 ans.

- **Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance :**
 - en agence 40,00 €
 - via CyberPlus Gestion 20,00 €
- **Délivrance d'attestation sur prêt :**
 - en agence par document 30,00 €
 - via CyberPlus Gestion par document 15,00 €
- **Demande de réédition de tableau d'amortissement :**
 - en agence par document 30,00 €
 - via CyberPlus Gestion par document 15,00 €
- **Frais de demande de décompte de prêt :**
 - contrats conclus avant le 01/07/2016 :
 - en agence par document 30,00 €
 - via CyberPlus Gestion par document 15,00 €
 - contrat conclus après le 01/07/2016  **Gratuit**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

• Relevé des intérêts courus de compte à terme :

- trimestriel	par an	20,00 €
- semestriel	par an	15,00 €
- annuel	par an	5,00 €
- hors abonnement à la demande	par demande	15,00 €

Les produits ci-dessous ne sont plus commercialisés :

- **DuoPlus** (organisation et gestion de trésorerie) par an 39,60 €
- **Jumelage aller** (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an 19,80 €
- **Jumelage retour** (compte d'épargne vers compte de dépôt) **Gratuit**

PLACEMENTS FINANCIERS

DROITS DE GARDE (FRAIS ANNUELS)

• Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

• Portefeuille⁽¹⁾ :

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle	Maximum annuel	Minimum annuel par portefeuille (CTO)
OPC ⁽⁴⁾ et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	2,50 €	0,10%	CTO ⁽²⁾ : 35,00 € PEA ⁽³⁾ : 45,00 €	
Emprunts du Réseau Banque Populaire	2,50 €	0,10%		37,00 €
Autres valeurs	2,50 €	0,35%		37,00 €

• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

Application des droits de garde**

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

INFO

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte...). Ils sont perçus annuellement ou trimestriellement et d'avance, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente ou du trimestre civil précédent. Toute période entamée est due dans son intégralité.

Avec le service bourse de **CyberPlus** gestion, gérez vos titres dans les meilleures conditions et accédez à toute l'information économique et financière.

CONSEIL

Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

INFO

Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(1) frais prélevés trimestriellement ou annuellement et d'avance. (2) CTO : Compte Titre Ordinaire. (3) PEA : Plan d'Épargne en Actions. (4) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux informations précontractuelles ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

OPÉRATIONS DE BOURSE

CTO :

• OPC :

- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire	par souscription	10,00 €
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €

• Actions et obligations :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €

• Droits et bons de souscription :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €

• Opérations sur titres cotés à l'étranger :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50%
- minimum	par ordre exécuté	64,00 €

PEA :

• OPC

Gratuit

• Actions et obligations :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
-------------------------------	-------------------	-------

• Droits et bons de souscription :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
-------------------------------	-------------------	-------

• Opérations sur titres cotés à l'étranger :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
-------------------------------	-------------------	-------

• Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre	par opération	26,00 €
--	---------------	---------

• Traitement des bons de la concurrence	par dossier	85,00 €
---	-------------	---------

• Opérations sur titres non cotés :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,20%
	plafond	100,00 €

ORDRES DE BOURSE PASSÉS PAR INTERNET^(*)

CTO :

• Pourcentage du montant de l'ordre exécuté :	0,50%
- minimum	11,00 €

• Opération sur titres cotés à l'étranger :

- pourcentage du montant brut par ordre exécuté	0,65%
- minimum	par ordre exécuté 41,00 €

PEA :

• Opération sur titres cotés à l'étranger :

- pourcentage du montant brut par ordre exécuté	0,50%
---	-------

INFO

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).

CONSEIL

Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

SERVICES DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

• Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :

- ordres non dématérialisés	0,997%
- ordres dématérialisés	0,598%

• Frais de prorogation :

- par ligne (ordres non dématérialisés et ordres dématérialisés)	0,179%
- forfait par opération (pour les ordres non dématérialisés)	8,00 €

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES

- **Augmentation de capital** (souscription numéraire ou attribution gratuite) **Gratuit**
- **Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération** **Gratuit**
- **Compte-titres sans valeur** par an et par compte **3,00 €**

INFO

Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

OPÉRATIONS SUR OR

- **Par ordre d'achat ou vente :** 2,20%
minimum 35,00 €
- **Réédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine**
par lingot 70,00 €
- **Frais d'essai avec refonte** 150,00 €
- **Refonte avec recherche de titre** 180,00 €
- **Demande de lingot au titre 999,9%** 70,00 €
- **Expertise :**
par pièce 2,00 €
minimum 10,00 €
- **Conditionnement :**
par sac 10,00 €
par écrin 15,00 €
- **Frais de port** (achat ou vente) : 0,30%
minimum 10,00 €
- **Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation** 80,00 €

CONSEIL

Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

PARTS SOCIALES

- **Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO ou PEA)** **Gratuit**

GESTION DE PORTEFEUILLE

- **Gestion de portefeuille sous mandat** Nous consulter

GESTION DE PATRIMOINE

- **Etude patrimoniale avec préconisations écrites** par étude 1000,00 €

AVANTAGE

Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

INFO

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessus, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT ET VOS APPAREILS NOMADES

Les offres d'assurances, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

• **SécuriPlus**, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable. Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des Assurances et Covéa protection juridique. :

- | | | |
|---|--------|---------|
| - 1 assuré | par an | 31,50 € |
| - 2 assurés (titulaire et co-titulaire) | par an | 46,50 € |

• **Sécuri High-Tech**, contrat pour assurer les appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger⁽¹⁾ :

- | | |
|-------------------|----------------|
| - formule solo | Nous consulter |
| - formule famille | Nous consulter |

INFO

SécuriPlus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. SécuriPlus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable⁽¹⁾.

AVANTAGE

SécuriPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre des offres groupées Pack Famille et conventions CRISTAL.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

• **MAV** (Multirisque des Accidents de la Vie)⁽¹⁾ par an à partir de 99,00 €

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.⁽²⁾

• **Autonomis**⁽¹⁾ (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)⁽²⁾ Nous consulter

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant⁽²⁾

PROTÉGER VOS ENFANTS

• **Assur - BP Enfant** par enfant et par an 19,00 €

(ce contrat n'est plus commercialisé sauf pour les clients déjà détenteurs d'un contrat ASSUR BP Habitat Résidence Principale)

• **Assur - BP Horizon** (ce contrat n'est plus commercialisé) :

- | | | |
|------------------------|--------|---------------------|
| - formule individuelle | par an | 26,00 € |
| - formule tous risques | par an | à partir de 54,00 € |

• **Assurance Habitation Jeune** Nous consulter

Assurance Habitation offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance logement à un tarif préférentiel.⁽²⁾

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

• **Dédicace** par an à partir de 22,00 €

Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel.⁽²⁾⁽³⁾

• **Fructi-Budget 2**⁽⁴⁾

Ce contrat garantit, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant deux ans à la personne désignée par l'assuré pour recevoir la prestation. La cotisation dépend du montant de la prestation qui sera versée mensuellement⁽¹⁾ :

- | | | |
|----------------------|--------|----------|
| - option 1 (1 500 €) | par an | 56,00 € |
| - option 2 (3 000 €) | par an | 100,00 € |

(1) Contrat assuré par BPCE Prévoyance ; les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances. (2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (3) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 75 000 euros quel que soit le nombre de contrat.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie, et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances.

- **Fructi-Facilités⁽¹⁾** par an **21,90 €**
Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽²⁾
- **Assurance Famille** Suivant options
Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie⁽²⁾
- **Fructi-Famille (ce contrat n'est plus commercialisé)** Suivant options
- **Assur-BP Santé⁽³⁾** Suivant options
(Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture) Ce contrat prévoit le remboursement des dépenses de santé en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire. Il donne accès à des prestations d'assistance et de tiers payant.⁽²⁾
- **Tisséa (ce contrat n'est plus commercialisé)** Suivant options
- **Assurance Obsèques⁽⁴⁾** Suivant options
Ce contrat de prévoyance prévoit le versement d'un capital destiné à financer une partie ou la totalité des frais de vos obsèques.⁽²⁾
- **Plan Fructi-Obsèques (ce contrat n'est plus commercialisé)** Suivant options

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto** Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule ⁽³⁾.
- **Assurance 2 roues** Nous consulter
Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues ⁽³⁾.
- **Assurance Habitation** Nous consulter
Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert ⁽³⁾.
- **Assur - BP Auto⁽⁶⁾ (ce contrat n'est plus commercialisé)** Nous consulter
- **Assur - BP Moto⁽⁶⁾ (ce contrat n'est plus commercialisé)** Nous consulter
- **Assur - BP Habitat⁽⁶⁾ (ce contrat n'est plus commercialisé)** Nous consulter
- **Assur - BP Immeuble⁽⁶⁾ (ce contrat n'est plus commercialisé)** Nous consulter
- **Protection juridique BP** Nous consulter
Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges. Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances⁽³⁾.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

- **Informations juridiques et vie pratique (service téléphonique)⁽⁵⁾ par an 4,10 €**
(ce produit n'est plus commercialisé)

CONSEIL

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

(1) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des Assurances. (2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. (3) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des Assurances. (4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des Assurances. (5) Hors coûts de communication prélevés par l'opérateur. (6) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par Assurance Banque Populaire. Entreprises régies par le Code des Assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

Notre tarification s'entend hors frais éventuel pris par le correspondant.

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

- **Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)** par mois 11,00 €
Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

ACHAT DE DEVISES⁽²⁾

- **Achat et vente de billets de banque étrangers :**
 - transaction inférieure à 100 € par opération 3,00 €
 - transaction supérieure ou égale à 100 € **Gratuit**

INFO

Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

CONSEIL

Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE (CARTES VISA ET MASTERCARD)⁽¹⁾

(Les produits MasterCard ne sont plus commercialisés)

- **Païement par carte bancaire en devises :**
 - commission fixe par paiement 0,30 €
 - commission proportionnelle au montant du paiement 2,90 %
- **Retrait d'espèces à un distributeur en devises :**
 - commission fixe par retrait 3,30 €
 - commission proportionnelle au montant du retrait 2,50 %
- **Retrait au guichet :**
 - commission fixe par retrait 4,00 €
 - commission proportionnelle au montant du retrait :
 - en euros dans l'Espace Economique Européen 2,00 %
 - en euros dans les autres pays ou en devises 2,50 %

VIREMENTS NON SEPA⁽³⁾

- **Virement non SEPA émis en euros ou en devises :**
 - au guichet de votre agence par virement 25,50 €
 - par Internet par virement 15,00 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

- **Supplément pour virement européen avec instruction particulière** 20,40 €

CHÈQUES ÉMIS EN EUROS OU EN DEVISES⁽³⁾

- **Païement de chèque émis en euros ou en devises** 25,75 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

VIREMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER⁽³⁾

- **Virement non SEPA reçu en euros ou en devises** par virement 16,50 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. (voir détail zone EEE page 31). (2) Sous réserve de disponibilité des fonds. (3) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

INFO

Le SEPA (Single Euro Payment Area) émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements, permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve, pour le virement et le prélèvement, d'être libellés en euros et de reprendre le BIC⁽¹⁾ et l'IBAN⁽²⁾ dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA.

Un virement est considéré comme virement SEPA sous réserve qu'il soit libellé : en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

L'IBAN⁽²⁾ et le BIC⁽¹⁾ doivent être correctement renseignés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, leur communication est devenue obligatoire.

Virement en provenance de l'étranger : à la différence du virement réglementé européen où les frais sont obligatoirement partagés, les frais du virement international peuvent être à votre charge ou à charge du bénéficiaire.

CONSEIL

Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSISTANCE MÉDICALE. Pour les cartes MasterCard (ce produit n'est plus commercialisé) : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

ENCAISSEMENT DE CHÈQUES EN € OU EN DEVISE PAYABLES À L'ÉTRANGER⁽²⁾

• Commission proportionnelle au montant du chèque	0.10%
- minimum	30,00 €
- maximum	100,00 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus.

Voir ci-après

• Frais d'expédition pour les envois à l'encaissement	Nous consulter
--	----------------

OPÉRATIONS EN DEVISES

• Frais de tenue de compte en devises	par an 75,00 €
• Commission de change proportionnelle au montant de la transaction	0,05%
- minimum	15,50 €
- maximum	250,00 €
• Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant	30,00 €

LES COMMISSIONS SUR SERVICES SPÉCIFIQUES

• Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers	24,00 €
• Frais de transmission courrier	11,00 €

INFO

En fonction du pays de la devise, l'encaissement de chèques est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

À savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Lituanie.

CONSEIL

Pour votre sécurité et pour limiter vos frais, nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque.

(1) BIC : Bank Identifier Code. IBAN : International Bank Account Number. (2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE.

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS

TENUE DE COMPTE DE DÉPÔT

- | | |
|--|---------|
| - par compte | 2,00 € |
| - les jeunes détenteurs d'une convention jusqu'à 28 ans inclus | Gratuit |
| - les clients mineurs (moins de 18 ans) | Gratuit |

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

- | | | |
|--|--------|---------|
| • Fourniture carte Point Argent Plus à débit immédiat
(offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus) | par an | 14,25 € |
| • Fourniture carte Visa Electron NRJ à débit immédiat
à partir de 12 ans (ce service n'est plus commercialisé) | par an | 35,70 € |
| • Fourniture carte Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé
à partir de 16 ans (ce service n'est plus commercialisé) | par an | 47,10 € |

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

• Forfait CRISTAL

voir détail p.15 - gratuit si inclus dans un Pack Famille à partir de 1,00 € / mois

• **Convention NRJ BanquePop'** (12 à 17 ans inclus) (ce produit n'est plus commercialisé)

- | | | |
|--|----------|--------|
| - Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat
sans SécuriPlus | par mois | 1,00 € |
| - Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat
et avec SécuriPlus | par mois | 2,00 € |

• **Forfait tranquillité** (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus) (ce produit n'est plus commercialisé)

par mois 4,00 €

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Mise en place d'une facilité de caisse d'un montant maximum de 400 euros avec exonération des agios (les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période⁽¹⁾)
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

• **Forfait liberté** (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus) (ce produit n'est plus commercialisé)

par mois 3,00 €

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client ...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par une agence Banque Populaire Occitane

FORFAIT MOBILITÉ INTERNATIONALE

- **Offre mobilité carte (à partir de 16 ans)** par mois 11,00 €

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

- **Option mobilité internationale pour les titulaires de l'offre CRISTAL (de 16 à 28 ans)**

Offre d'une durée de 3 mois minimum réservée aux jeunes de 16 à 28 ans ayant souscrit une convention CRISTAL (Essentiel ou Confort) et qui regroupe l'offre mobilité carte et l'offre mobilité virement.

	Essentiel	Confort
VISA Classic	4€ / mois	3€ / mois
VISA Premier	-	2.50€ / mois

INFO

Comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville de destination. Étudier ou vivre à l'étranger, ce n'est pas forcément ce que vous imaginez. Avec Banque Populaire et Flying Yak, comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville d'expatriation. Rendez-vous sur lecoutdelexpat.com.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

CRÉDITS

- **Frais de dossier prêts étudiants, apprentis**

Gratuit

ASSURANCES

- **Assurance Habitation Jeune**

Nous consulter

Assurance Habitation offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance logement à un tarif préférentiel.

TARIF ACEF

OFFRE MULTI-AVANTAGES ACEF (ASSOCIATION CRÉÉE PAR ET POUR LES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES SERVICES PUBLICS)

- **Adhésion annuelle** 15,00 €

AVANTAGE

Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA GIE. Entreprises régies par le Code des Assurances.



RÉSOUTRE UN LITIGE, EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- 1- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence ou e-agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.
- 2- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au Service Relations Clients de votre banque :

■ Par courrier :

BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients
Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX

■ Par Internet : www.banquepopulaire.fr/occitane

Onglet NOUS CONTACTER puis « Effectuer une réclamation »

■ Par téléphone : 05 81 22 00 00 (Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Relations Clients, vous pouvez demander **gratuitement** l'intervention du Médiateur de la consommation dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque Populaire Occitane / Service Relations Clients, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Vous pouvez le saisir par voie postale :

■ Madame la Médiateure auprès de la FNBP, Fédération Nationale des Banques Populaires(*)

20/22 rue Rubens 75013 PARIS

ou directement sur son site internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr/>

ou celui de la médiation de la consommation :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, ...), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

■ Le Médiateur - Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

soit en complétant le formulaire de demande de médiation

sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org

(*) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.
Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'assurance.
Vous pouvez le saisir par voie postale :

- La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09
ou directement sur le site Internet : <https://www.mediation-assurance.org>

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :
<https://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- Le Service clientèle ALODIS:
Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.
- Le site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente et sur notre site Internet www.banquepopulaire.fr/occitane (brochure tarifaire Particuliers et Professionnels & Entreprises et document d'information tarifaire). Sur vos relevés de compte, le pictogramme  vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulant le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte. Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante : www.banquepopulaire.fr/occitane

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement au capital de 73 801 950 euros

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 PARIS CEDEX 13

439 869 587 RCS PARIS

Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13

La Location avec Option d'Achat est un produit de Capito Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease,

société anonyme au capital de 354 096 074 euros

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France, 75201 PARIS CEDEX 13

379 155 369 RCS de Paris

BPCE Prévoyance,

société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE Vie,

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,

au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

IMA ASSURANCES,

société anonyme au capital social de 7 000 000€ entièrement libéré

Entreprise régie par le Code des Assurances - 481 511 632 RCS Niort

Tel : +33 5 49 75 75 75

Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

BPCE Assurances,

société anonyme au capital de 61 996 212 euros.

Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,

immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860,

Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE IARD, SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY - 401 380 472 RCS NIORT

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Covéa Protection Juridique,

société anonyme au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé

Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2

RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Banque Populaire Occitane : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit ; intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 022 714, ayant son siège social à BALMA (31130), 33-43 avenue Georges Pompidou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIREN RCS TOULOUSE 560 801 300

Crédits photos : © iStockphoto by Getty Images



Tous les papiers
ont droit à plusieurs vies.